

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe ;
MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 13 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/064 - RUE DU MONT CHARVIN - DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC ET RÉGULARISATION

Dans le cadre des régularisations foncières de l'emprise des routes et accotements, il est proposé au Conseil municipal de régulariser la rue du Mont Charvin, qui sera en travaux pour améliorer la sécurité dans ce secteur, selon le plan joint :

- parcelle section F n°2952p2 à acquérir auprès de l'OPH de la Haute-Savoie
- parcelle DP1 à céder à la copropriété des Jonquilles.

Pour ce faire, le Conseil municipal constate la désaffectation de la parcelle DP1, qui correspond à l'entrée des copropriétés des Jonquilles et de l'OPH de la Haute Savoie et acte son déclassement du domaine public.

La cession et la vente se feront à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune qui est à l'origine de la demande.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle DP1.
- **DÉCLASSE** la parcelle DP1 de 50 m² du domaine public communal.
- **APPROUVE** la cession de la parcelle DP1 de 50 m² à la copropriété des Jonquilles.
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle section F n°2952p2 de 513 m² à l'OPH de la Haute-Savoie.
- **AUTORISE** M. le Maire ou de son représentant à signer tous les documents pour ces actes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 20 juin 2025

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JUIN 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **1 JUIL. 2025**

THÔNES, le **1 JUIL. 2025**

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

Section : P4
 Lieu dit : La Curiaz

Route du Mont Charvin
 PROJET DE REGULARISATION au 1/250

LEGENDE

- Partie cédée par la Commune de THÔNES à la Copropriété "Les Jonquilles"
 CAD n° 081 La Curiaz 0 50 ca env.
- Partie cédée à la Commune de THÔNES pour intégration au domaine public
 CAD n° 2952p2 La Curiaz 0 13 ca env.

- Limite à tracer à criser pour régularisation de la voie selon l'axe de la parcelle existante.
- Une servitude sera à tracer sur les parcelles DP1 et P n°2952p1 pour éclairage public et les accessoires.
- Alignement validé par l'arrêté n°2024/039 délivré par la commune de THÔNES le 26 février 2024
- Limite délimitée
- Appareil de nivellement

* Système de coordonnées : Lambert 23 Zone 4 (CE42) / Datum plan topographique établi le 10 mars 2013 par le CGRM
 / NOUVEAU TRIANGULATION géodésique effectuée à Thônes (altitude 413,01 m) M22
 Note : Pour les parcelles, les servitudes de voisinage, les servitudes de passage, les servitudes de nature foncière, les servitudes de destination, les emprises non reconnues par le plan de situation sont indiqués dans les plans annexés.

Int.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fiche	Réf. plan	Resp.
	1er avril 2025	Projet de régularisation	P 3006	7511	21 1006 7511 1 000	regis.	A.T.

ARAVIS GEO

Service de Géomètres-Experts
 Jean-François BOUCHARDY
 Cabinet THÔNES
 25 avenue de la République - 74230 THÔNES
 Tél. 04 50 02 11 54
 Mail : contact@aravisgeo.com

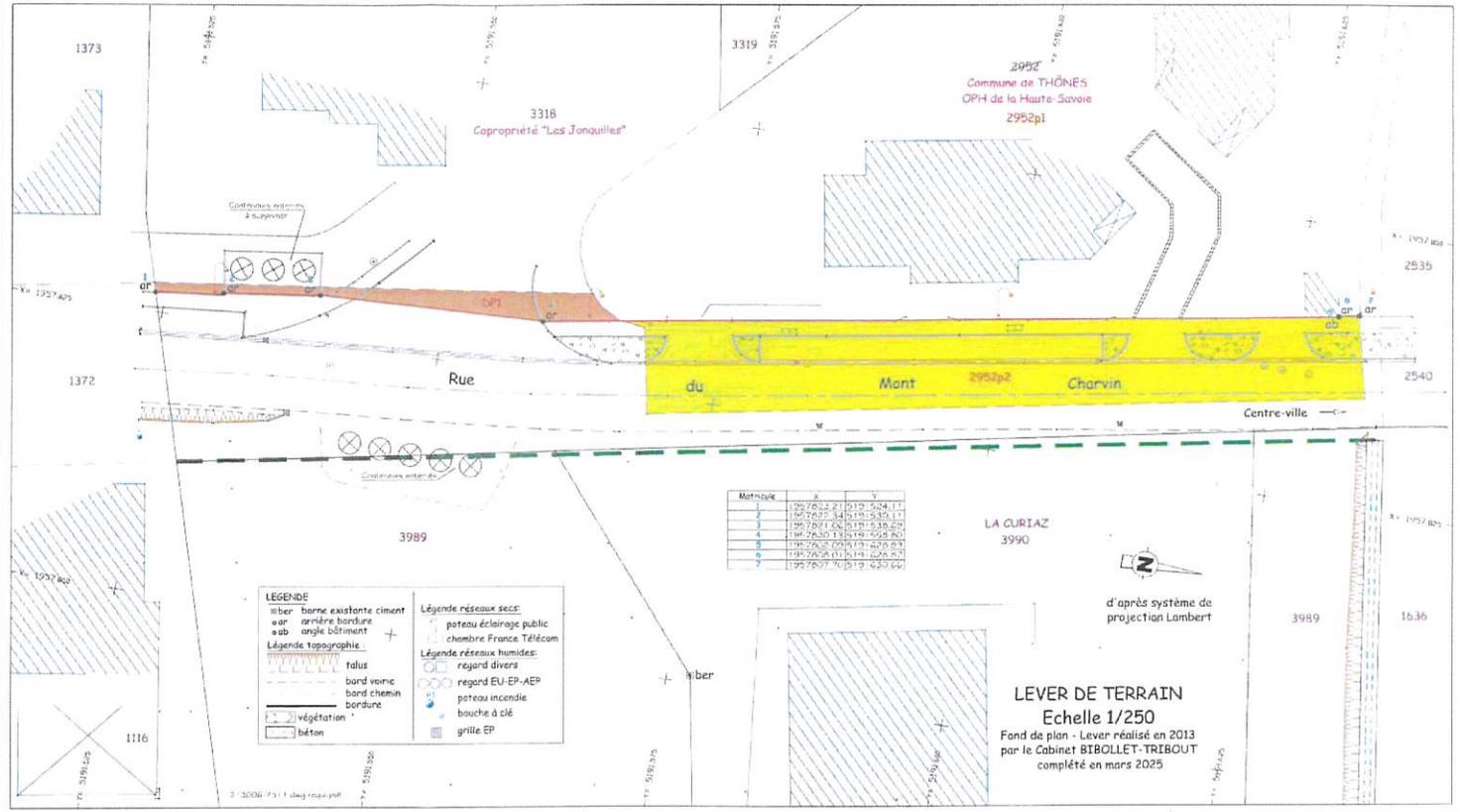
CABINET ANNECY

Rue de la République - 74200 ANNECY
 Tél. 04 50 45 07 58
 Mail : contact@aravisgeo.com

CABINET LA ROCHE-SUR-FORON

73 avenue Charles de Gaulle
 74500 LA ROCHE-SUR-FORON
 Tél. 04 50 33 23 26
 Mail : contact@aravisgeo.com

Fonction - Topographe - Études Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Études VRD - Estimations



- LEGENDE
- barre existante ciment
 - arrière bordure
 - angle bâtiment
 - faux
 - bande voisine
 - bande chemin
 - bordure
 - végétation
 - béton
- LEGENDE réseaux secs:
- patteau éclairage public
 - chambre France Télécom
 - regard divers
 - regard EU-EP-AEP
 - patteau incendie
 - bouche à clé
 - grille EP
- LEGENDE réseaux humides:
- regard divers
 - regard EU-EP-AEP
 - patteau incendie
 - bouche à clé
 - grille EP

LEVER DE TERRAIN
 Echelle 1/250
 Fond de plan - Lever réalisé en 2013
 par le Cabinet BIBOLLET-TRIBOUT
 complété en mars 2025